



Projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux

Commune de Cressy-Omencourt (80)



Pièce n°7a : Résumé non technique de l'étude de dangers

JUIN 2019



Maître d'ouvrage : CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX (CEFAL)

V O L - V

Assistant au maître d'ouvrage : VOL-V ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE





Préambule

Le présent document constitue une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale qui s'articule de la façon suivante :

- Pièce n°1 : Lettre de demande ;
- Pièce n°2 : Check-list du dossier ;
- Pièce n°3 : Description de la demande ;
- Pièce n°4 : Plans ;
- Pièce n°5 : Note non technique ;
- Pièce n°6a : Résumé non technique de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6b : Étude d'impact ;
- Pièce n°6c : Annexes de l'étude d'impact ;
- Pièce n°6d : Carnet de photomontages ;
- Pièce n°6e : Note pour la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- **Pièce n°7a : Résumé non technique de l'étude de dangers ;**
- Pièce n°7b : Étude de dangers ;

Il comporte le résumé non technique de l'étude de dangers du projet d'extension de la centrale éolienne autorisée de Falvieux.



Auteurs de la pièce



Personne contact

En cas de questions au sujet du présent dossier, contacter :

LOGOS	SOCIETES	DOMAINES D'INTERVENTION
	VOL-V Électricité Renouvelable 1025 Avenue Henri Becquerel Parc Club Millénaire Bât. 4 34000 MONTPELLIER Tél. : +33 (0)4 11 95 00 30	<ul style="list-style-type: none">✓ Coordination globale et validation des études✓ Conception du projet✓ Réalisation de l'étude de dangers <p><u>Référents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Arnaud GUYOT, Directeur Général- Gaëlle LAURENT, Chef de projets- Thomas LEMARCHAND, Géomaticien- Loïc ALLEAUME, Responsable études- Emmanuel GLÉMIN, environnementaliste



Gaëlle LAURENT
Chef de projets

✉ VOL-V
45 impasse du Petit Pont
76230 Isneauville

☎ +33 (0)2 32 95 15 16

📞 +33 (0)6 58 47 71 36

🌐 www.vol-v.com

@ g.laurent@vol-v.com



Sommaire

1. Présentation générale.....	6
2. Cadre juridique applicable	6
3. Présentation du Maître d’ouvrage.....	7
4. Présentation du projet retenu	7
5. Identification des dangers et analyse des risques associés	10
6. Analyse des risques.....	12
7. Etude détaillée des risques	12
8. Conclusion.....	13



1. Présentation générale

Le présent projet concerne l'extension de la centrale éolienne de Falvieux. Le projet initial, autorisé en août 2017, comporte six éoliennes et deux postes de livraison. Le projet d'extension consiste à ajouter deux nouvelles éoliennes et un poste de livraison au projet déjà autorisé.

La zone d'implantation du projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est située au sein de la région des Hauts de France, au sud-est du département de la Somme, sur la commune de Cressy-Omencourt.



 **Le projet concerne l'implantation de deux éoliennes et un poste de livraison électrique en extension du projet autorisé de la centrale éolienne de Falvieux sur la commune de Cressy-Omencourt dans le sud-est du département de la Somme**

2. Cadre juridique applicable

Un parc éolien comportant des éoliennes dont la hauteur de mât est supérieure à 50 mètres est classé au titre de la loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées inscrit les éoliennes terrestres au régime des installations classées pour la protection de l'environnement dans la rubrique suivante : « *rubrique 2980 - Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs* ».

Le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux est soumis au régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dans ce cadre, une étude de dangers a été réalisée et constitue l'une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale.

L'étude de dangers expose les risques que peuvent présenter les installations en décrivant les principaux accidents potentiels, leurs causes (d'origine interne ou externe), leurs natures et leurs conséquences. Elle justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents. Elle précise les moyens de secours internes ou externes mis en œuvre en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre. Pour rappel, l'aire de danger correspond à une emprise d'un rayon de 500 m autour de chaque éolienne (portée maximale des accidents envisageables).

L'objectif du résumé non technique de l'étude d'impact est de présenter les scénarios, les zones d'effets des accidents potentiels ainsi qu'une cartographie des zones de risques significatifs. Il vise donc à présenter les principaux éléments et conclusions de l'étude de dangers du projet de parc éolien.

Ce résumé est rédigé de façon à rendre accessible, et de la manière la plus étendue qui soit, les principaux thèmes développés par l'étude de dangers. La démarche de l'étude est résumée ainsi :

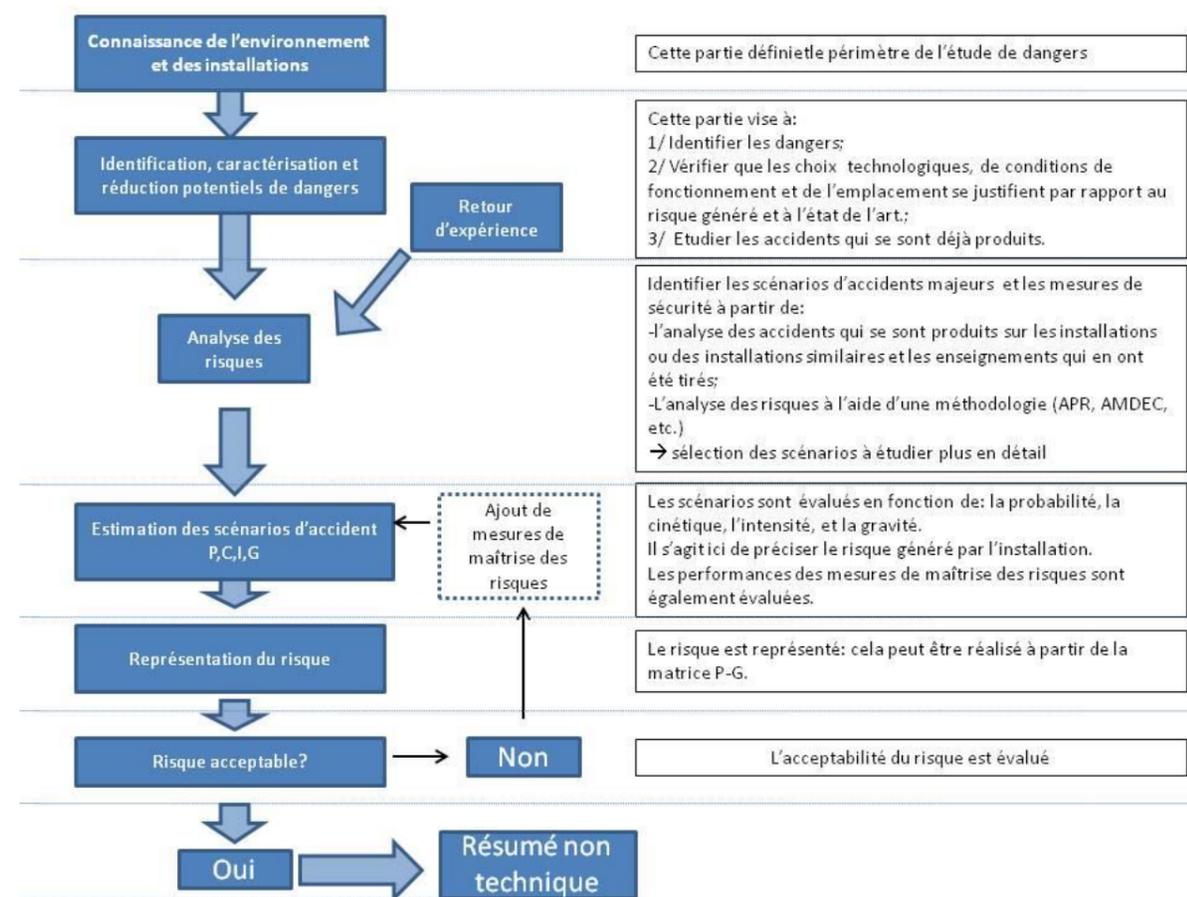


Figure 1 : Démarche de l'étude de dangers (source : INERIS)



L'étude de dangers du présent dossier se base sur le guide technique version mai 2012, qui a été publié par l'association France Energie Eolienne. Dans la suite de l'étude ce guide sera appelé « guide technique ».



L'étude de dangers vise à apprécier les risques sur les biens et les personnes liés aux installations projetées
Le présent résumé non technique permet de rendre accessible les résultats de cette étude à la population

3. Présentation du Maître d'ouvrage

Le groupe VOL-V est un producteur indépendant d'énergie renouvelable, qui développe, construit et exploite des centrales de production d'énergie verte. Implanté à Montpellier, Rennes et Rouen, le groupe intervient dans trois domaines : l'éolien, la biomasse et le solaire photovoltaïque. Les activités du Groupe couvrent la totalité du territoire français métropolitain.

Le Groupe VOL-V développe et réalise les projets avec une volonté très marquée d'investissement durable, renforçant ainsi son positionnement de producteur exploitant. Cette stratégie implique notamment un développement soigné et l'exigence de réalisations de grande qualité, tant sur le plan technique qu'économique, énergétique, sociétal et environnemental.

L'activité éolienne est le métier historique du groupe. Le Groupe VOL-V a construit 8 parcs éoliens entre 2007 et 2018 pour un total de 42 éoliennes ce qui représente un investissement cumulé de 140,72 M€ pour cette branche d'activité.

Au 30 juin 2018, le Groupe exploitait 23,2 MW d'actifs éoliens, 9,3 MWg de centrale de méthanisation et 1,35 MWc d'actifs solaires.

La société Centrale Eolienne de Falvieux (CEFAL), filiale à 100% du groupe VOL-V, a initialement été créée spécialement pour l'exploitation du parc éolien autorisé de Falvieux. Dans le cadre de l'extension de ce projet, elle est le maître d'ouvrage des nouvelles installations envisagées.

Unité exprimée en MW (éolien), MWc (solaire), MWg (méthanisation)



Figure 2 : Evolution de la puissance des actifs exploités par le Groupe pour son propre compte (source : Groupe VOL-V)



Le projet d'extension est porté par la centrale éolienne de Falvieux (CEFAL), filiale à 100% du groupe Vol-V spécialisé dans les énergies renouvelables (éolien, biomasse et solaire).

4. Présentation du projet retenu

Le projet a été développé par la société VOL-V Électricité Renouvelable, filiale du groupe français VOL-V fondé en 2005, qui développe, construit et exploite des unités de production d'énergie renouvelable en France métropolitaine (notamment des parcs éoliens).

Le projet est situé sur la commune de Cressy-Omencourt dans le département de la Somme (80). Son implantation figure sur la carte page suivante. Le projet comprend :

- L'implantation sur fondation de deux aérogénérateurs,
- Le renforcement d'un chemin existant et la création d'une nouvelle voie d'accès
- Des plateformes au pied de chacune des éoliennes,
- Une liaison électrique souterraine inter-éolienne,
- Un poste de livraison qui permettra de livrer l'énergie produite sur le réseau électrique public.

VOL-V Électricité Renouvelable a défini un projet compatible avec des modèles de plusieurs fabricants. Dans le cadre des études réalisées, VOL-V Électricité Renouvelable a déterminé les paramètres dimensionnels des éoliennes susceptibles d'influencer les impacts, dangers ou inconvénients de l'installation et a retenu les valeurs les plus impactantes des modèles éligibles pour ce projet afin de présenter une évaluation majorante des dits impacts, dangers ou inconvénients. Il s'agit des caractéristiques suivantes :

- Hauteur maximale totale de l'éolienne : 184 m,
- Diamètre maximal du rotor : 142 m,
- Hauteur maximale au moyeu : 127,5 m,
- Puissance nominale maximale unitaire d'une éolienne : 4,5 MW, soit une puissance totale maximale du parc de 9 MW.

Ces aménagements seront complétés en phase chantier par des emprises temporaires nécessaires au stockage de matériaux et à la circulation des engins.

L'énergie produite par les éoliennes sera acheminée via le réseau électrique inter-éolien vers les postes de livraison électrique du projet. Ces derniers constituent la frontière entre le parc éolien (privé) et le raccordement vers le réseau de distribution d'électricité (public). Le schéma ci-dessous permet d'illustrer cela.

Le raccordement sera réalisé par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (mais à la charge du maître d'ouvrage) entre les postes de livraison du projet et un poste source du territoire (non défini à ce jour). L'énergie produite par les éoliennes du projet sera ainsi redistribuée sur le territoire.

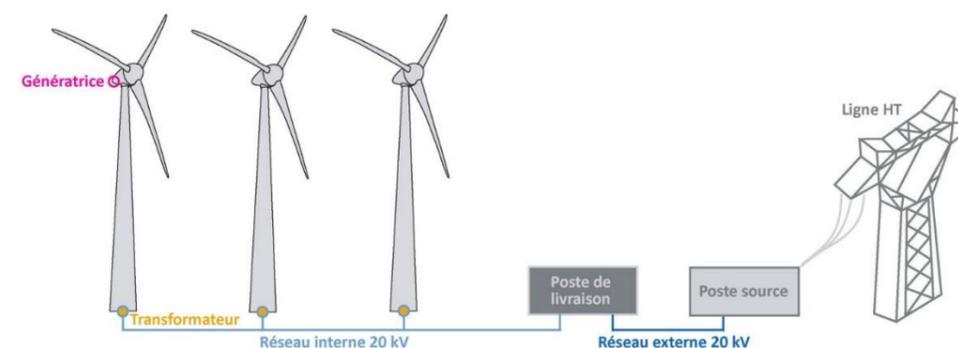


Figure 3 : Schéma de principe du raccordement d'une centrale éolienne

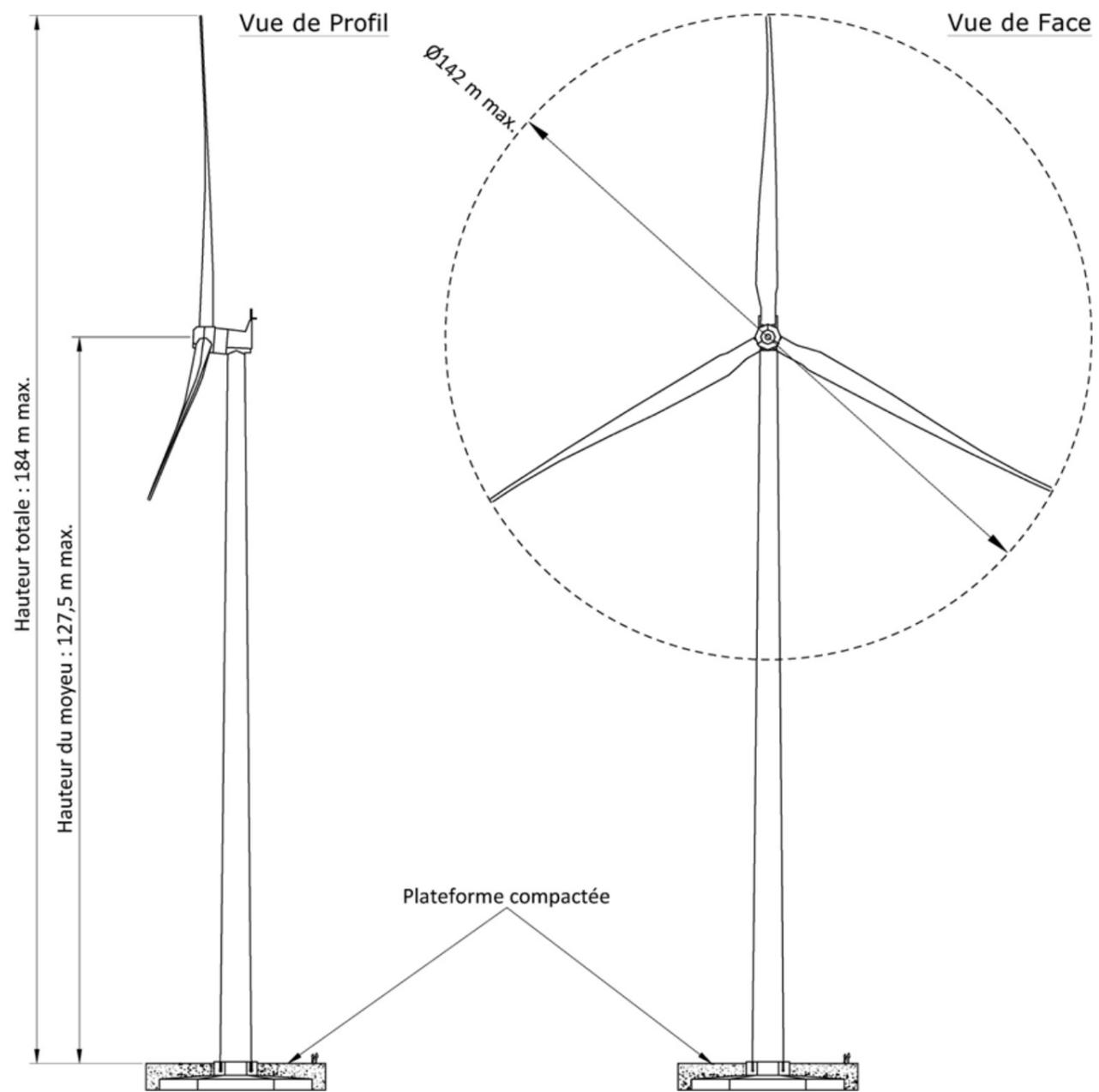


Figure 4 : Vue de face et vue de profil d'une éolienne



Le projet d'extension de la centrale éolienne des Falvieux est composé de deux éoliennes d'une hauteur totale maximale de 184 m et d'une puissance électrique unitaire de 4,5 MW maximum. Il comporte également un réseau électrique interéolien et un poste de livraison électrique.



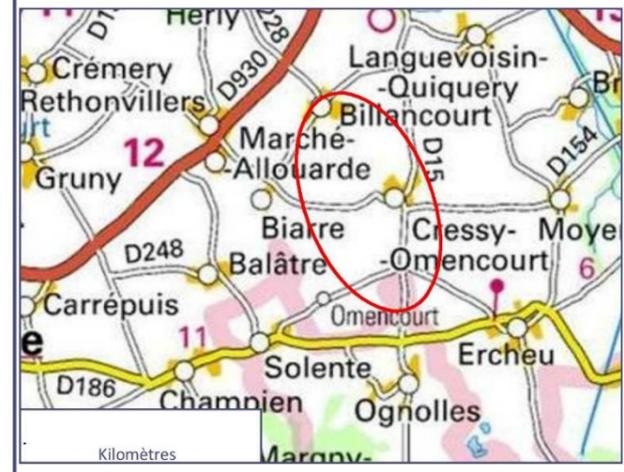
Extension de la centrale éolienne de Falvieux
Commune de Cressy-Omenecourt (80)

Implantation et accès Plan de Situation

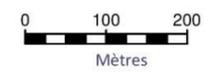
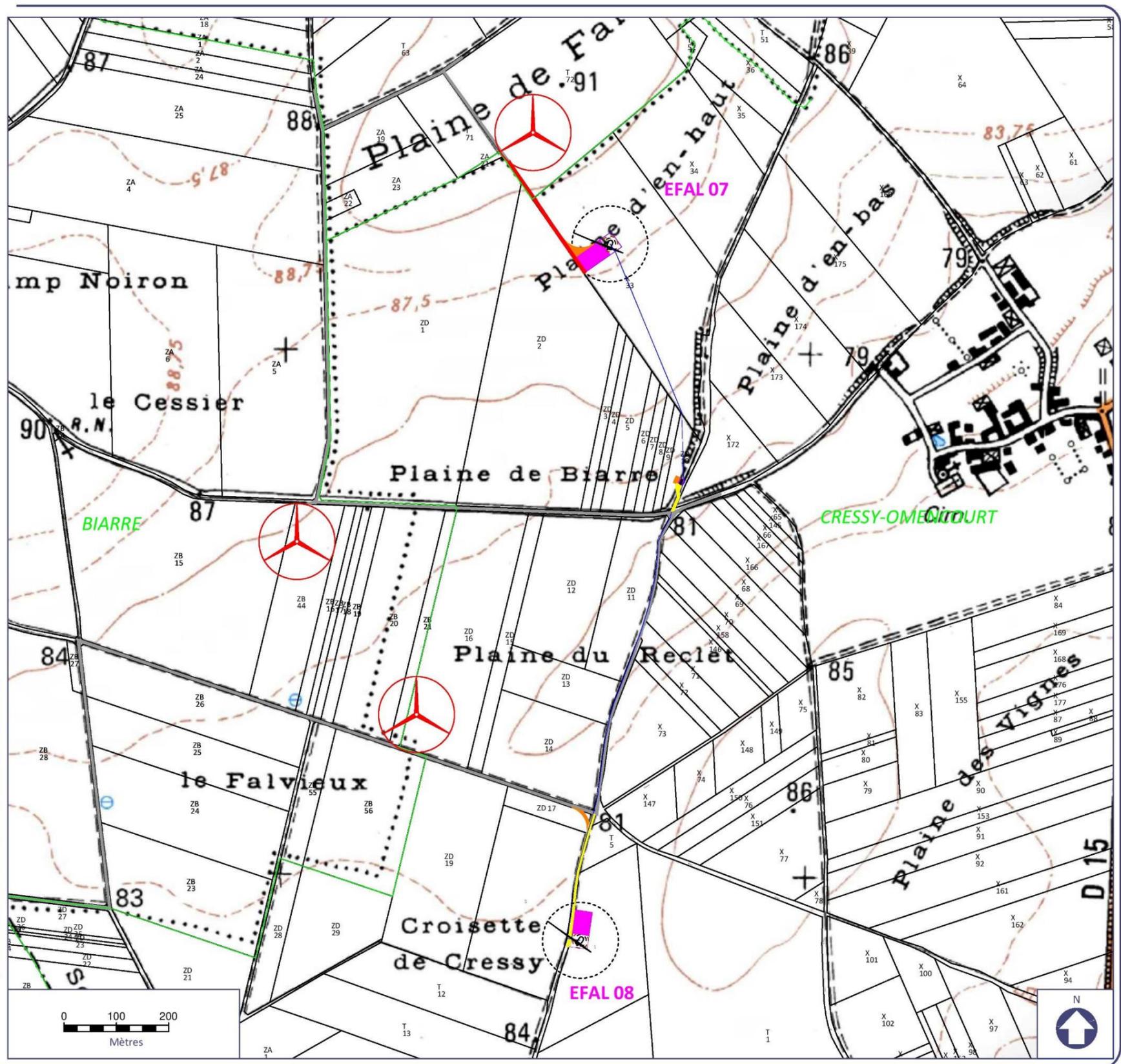
- Parc éolien :**
- Localisation parc éolien
 - Survol de l'éolienne
 - Emprise à bail
 - Limite fondation non enterrée
 - Limite fondation enterrée
 - Aire de grutage
 - PDL (Poste de Livraison)

- Contexte :**
- Eoliennes existantes
 - Limite communale

- Accès et réseau :**
- Réseau Inter-Eolien
 - Accès existant (parc éolien autorisé)
 - Accès existant renforcé (voie ouverte à la circulation publique)
 - Accès créé et maintenu pour l'exploitation
 - Accès crée et démantelé en fin de chantier



CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX
1350, Avenue Albert Einstein
P.A.T. Bât 2
34000 MONTPELLIER



Carte 2 : Plan détaillé de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux



5. Identification des dangers et analyse des risques associés

5.1. Les sources de dangers

Les éléments suivants ont été identifiés comme potentiels de dangers pouvant entraîner des phénomènes dangereux dans leur environnement proche :

Tableau 1 : liste des potentiels de dangers et des phénomènes dangereux possibles

Equipement / Installation	Phase opératoire	Principaux phénomènes dangereux associés
Mât : - Tour - Équipements électriques situés dans le mât	Eolienne en fonctionnement Eolienne en phase d'arrêt Eolienne à l'arrêt	Chute du mât Pliage du mât Incendie en pied de mât
Nacelle : - Présence d'huiles et graisses - Equipements électriques et mécaniques	Eolienne en fonctionnement Eolienne en phase d'arrêt Eolienne à l'arrêt	Chute de la nacelle Incendie de la nacelle
Pales / rotor	Eolienne à l'arrêt	Chute de pales / fragments de pale Chute de blocs de glace Incendie au niveau des pales
Pales / rotor	Eolienne en fonctionnement Eolienne en phase d'arrêt	Projection de pales / fragments de pale Projection de blocs de glace Incendie au niveau des pales / projection de débris enflammés
Fondations	Eolienne en fonctionnement Eolienne en phase d'arrêt Eolienne à l'arrêt	Chute du mât
Câbles enterrés	Eolienne en fonctionnement Eolienne en phase d'arrêt Eolienne à l'arrêt	Electrocution
Poste de livraison	Eolienne en fonctionnement Eolienne en phase d'arrêt Eolienne à l'arrêt	Incendie du poste

Les produits identifiés dans l'extension de la centrale éolienne de Falvieux sont utilisés pour le bon fonctionnement des éoliennes, leur maintenance et leur entretien :

- Produits nécessaires au bon fonctionnement des installations (graisse et huiles de transmission, huiles hydrauliques pour systèmes de freinage...), qui une fois usagées sont traités en tant que déchets industriels spéciaux,
- Produits de nettoyage et d'entretien de installations (solvant, dégraissant, nettoyeurs...) et les déchets industriels banals associés (pièces usagées non souillées, carton d'emballage...).

Durant leur formation, les techniciens reçoivent la consigne de maintenir propres les aérogénérateurs et de ne pas y entreposer de matériaux, combustibles et inflammable ou non, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 16 Août 2011.

Dans un contexte très agricole, les sources de dangers externes à l'installation sont par ailleurs très limitées. Seuls quelques réseaux et canalisations, ainsi qu'une éolienne en projet sont recensés dans l'aire d'étude de dangers :

- Une double canalisation de gaz située à 478 m de l'éolienne CEFAL07, soit bien au-delà du recul de 2 hauteurs de chute des éoliennes (soit 368 m) recommandé par GRT gaz qui exploite cet ouvrage. Au regard de cet éloignement, aucun risque n'est envisagé pour cette canalisation.
- Une ligne électrique aérienne 20 kV située à 475 m de l'éolienne la plus proche. Ce réseau de desserte locale n'induit pas d'enjeu notable, d'autant plus qu'il se situe, au droit de l'aire d'étude de dangers, dans des parcelles agricoles très peu fréquentées.
- Une canalisation d'adduction d'eau potable localisée le long d'un chemin à proximité de l'éolienne CEFAL08. Cet ouvrage enterré n'induit pas de danger particulier dans le cadre du projet.
- L'éolienne en projet CEFAL01 de la centrale de Falvieux. Distant de 266 m de l'éolienne CEFAL07 du présent projet d'extension, elle n'est susceptible d'induire que deux types d'accidents à cette distance : une projection de glace ou une projection de pale. Ces scénarios sont toutefois très peu probables et à 266 m, en cas de projection, seuls des éléments de très petite taille seraient susceptible de concerner l'installation. Ils ne seraient pas de nature à porter atteinte à CEFAL07 et conduisent donc à un risque très limité.

5.2. Enjeux à protéger

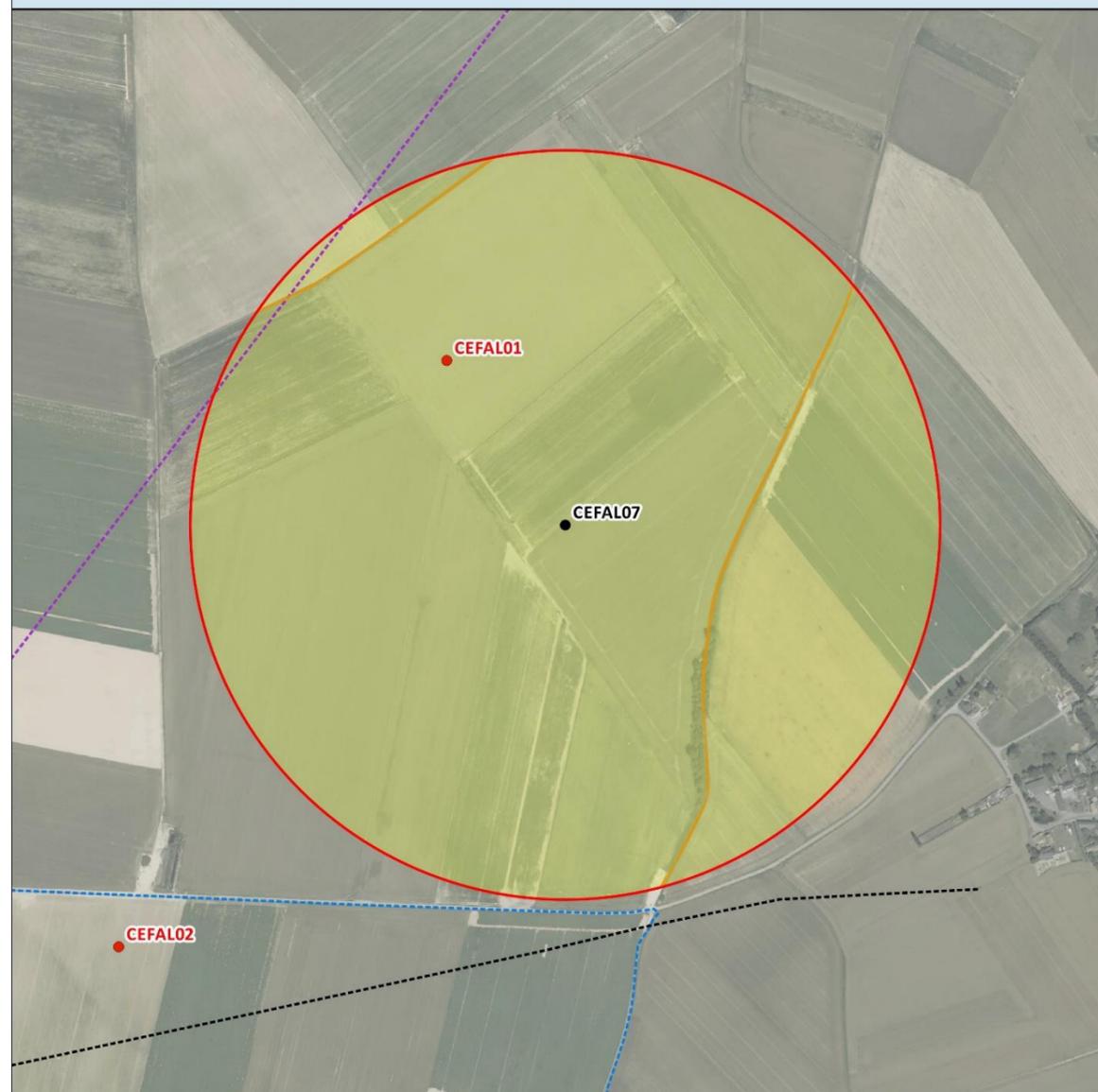
Les enjeux à protéger au sein de l'aire d'étude de dangers sont localisés sur la carte page suivante. Ils concernent uniquement des parcelles agricoles et des chemins d'exploitation agricole. Aucune habitation, aucun établissement recevant du public ou route structurante (trafic > à 2 000 véhicules par jour) n'est recensé dans l'aire d'étude de dangers du projet.



L'aire d'étude de dangers est uniquement concernée par des parcelles agricoles et des chemins d'exploitation. Les réseaux, canalisations et infrastructures recensés ne sont pas de nature à porter atteinte aux futures installations.

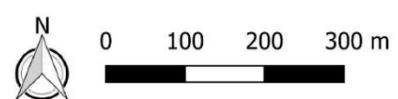


Les enjeux de l'aire de dangers de CEFAL07



Légende

- Aire d'étude de dangers
- Eolienne CEFAL07
- Chemin agricole (terrain aménagé mais peu fréquenté)
- Parcelle agricole (terrain non aménagé et très peu fréquenté)
- Canallisation de gaz
- Ligne électrique aérienne 20 kV
- Canalisation d'eau potable
- Eolienne du projet autorisé de Falvieux



Réalisation : VOL-V - EMG
Date : 31/10/2018
Sources : Ortho IGN, GRT gaz, ENEDIS, Suez

Les enjeux de l'aire de dangers de CEFAL08



Légende

- Aire d'étude de dangers
- Eolienne CEFAL08
- Chemin agricole (terrain aménagé mais peu fréquenté)
- Parcelle agricole (terrain non aménagé et très peu fréquenté)
- Ligne électrique aérienne 20 kV
- Canalisation d'eau potable
- Eolienne du projet autorisé de Falvieux



Réalisation : VOL-V - EMG
Date : 31/10/2018
Sources : Ortho IGN, ENEDIS, Suez

Carte 3 : synthèse des enjeux de l'aire d'étude de dangers de l'éolienne CEFAL07

Carte 4 : synthèse des enjeux de l'aire d'étude de dangers de l'éolienne CEFAL08



6. Analyse des risques

6.1. Analyse du retour d'expérience

Il n'existe actuellement aucune base de données officielle recensant l'accidentologie dans la filière éolienne. Néanmoins, il a été possible d'analyser les informations collectées en France et dans le monde par plusieurs organismes divers (associations, organisations professionnelles, littérature spécialisées, etc.).

Dans l'état actuel, la base de données élaborée par le groupe de travail de SER/FEE ayant élaboré le guide technique d'élaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens apparaît comme représentative des incidents majeurs ayant affecté le parc éolien français depuis l'année 2000. L'ensemble de ces sources permet d'arriver à un inventaire aussi complet que possible des incidents survenus en France. L'inventaire a été complété à l'aide de la base de données ARIA relative au retour d'expérience sur les accidents technologiques.

Le retour d'expérience de la filière éolienne française et internationale permet d'identifier les principaux événements redoutés suivants :

- Effondrements,
- Ruptures de pales,
- Chutes de pales et d'éléments de l'éolienne,
- Chute de glace,
- Incendie.

6.2. Analyse préliminaire des risques

Les scénarios d'accident issus de l'analyse préliminaire des risques qui sont retenus dans l'étude de dangers pour être analysés en détail sont listés ci-dessous :

- S1 : Scénarios d'accident liés à l'effondrement d'une éolienne,
- S2 : Scénarios d'accident liés à une chute d'éléments de l'éolienne,
- S3 : Scénarios d'accident liés à une chute de glace de l'éolienne,
- S4 : Scénarios d'accident liés à une projection pale ou de fragments de pale,
- S5 : Scénarios d'accident liés à une projection de glace.



Les retours d'expérience et l'analyse préliminaire des risques permettent de retenir cinq scénarios d'accidents à étudier en détail : les risques d'effondrement d'éolienne, de chute d'élément de l'éolienne, de chute de glace, de projection de pale et de projection de glace.

7. Etude détaillée des risques

7.1. Cotation de chaque scénario

L'étude détaillée des risques poursuit et complète l'analyse préliminaire des risques pour les accidents considérés comme étant potentiellement les plus importants car sortant des limites du site.

Les objectifs de l'étude détaillée des risques sont les suivants :

- Identifier et étudier les combinaisons de cause conduisant aux situations dangereuses,
- Identifier les mesures de maîtrise des risques pouvant intervenir dans le déroulement des scénarios d'accident,
- Evaluer de manière quantitative la probabilité d'occurrence des différents événements, de la situation dangereuse et des différents phénomènes dangereux dont elle peut être à l'origine,
- Modéliser les effets des différents phénomènes physiques causés par la situation dangereuse et analyser l'exposition des éléments vulnérables présents dans les zones de projection (les seuls effets considérés suite à un scénario de projection sont les effets létaux sur une ou plusieurs personnes)
- Proposer des mesures d'amélioration complémentaires si besoin est, afin de réduire le risque résiduel.
- Les tableaux suivants récapitulent, pour chaque événement redouté central retenu, les paramètres de risques : la cinétique, l'intensité, la probabilité et la gravité. Les tableaux regroupent les éoliennes qui ont le même profil de risque.

Le tableau ci-dessous résume l'analyse des risques des scénarios retenus pour le l'extension du parc éolien de Falvieux.

Tableau 2 : résumé des scénarios d'analyse des risques

Scénario	Zone d'effet	Cinétique	Intensité	Probabilité	Gravité
Effondrement de l'éolienne (S1)	Disque dont le rayon correspond à une hauteur totale de la machine en bout de pale (184 m)	Rapide	Exposition forte	D	Sérieuse
Chute d'élément de l'éolienne (S2)	Zone de survol (71 m)	Rapide	Exposition modérée	C	Modérée
Chute de glace (S3)	Zone de survol (71m)	Rapide	Exposition modérée	A	Modérée
Projection de pales et fragments de pales (S4)	500 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	D	Modéré
Projection de glace (S5)	Disque dont le rayon correspond à 1,5 x (H + 2R) autour de l'éolienne (404,25 m)	Rapide	Exposition modérée	B	Modérée

Probabilité : A courant, B probable, C improbable, D rare, E extrêmement rare



Les scénarios d'accidents évalués en analyse détaillée des risques peuvent être hiérarchisés conformément à la matrice réglementaire de la circulaire Tableau 3 : hiérarchisation des scénarios dans la matrice des risques

Gravité (traduit l'intensité et le nombre de personnes exposées)	Classe de probabilité				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux		S1			
Modéré		S4	S3	S5	S2

Risque très faible	Niveau auquel les risques identifiés sont acceptables au regard de leur rapport intensité/probabilité
Risque faible	Niveau auquel les risques identifiés sont acceptables par la mise en œuvre de mesures de sécurité
Risque important	Niveau auquel les risques identifiés sont non acceptables

 Ainsi l'ensemble des risques identifiés pour l'extension de la centrale éolienne de Falvieux est considéré comme acceptable. Seul le risque de chute de glace nécessite la mise en œuvre de mesures de sécurité (système de détection/déduction de givre intégré aux éoliennes et panneau d'information au public sur le risque au pied de chaque éolienne)

8. Conclusion

Les principaux risques identifiés pour le projet d'extension de la centrale éolienne de Falvieux sont des risques classiques pour ce type d'installations : risque de chute ou de projection de morceaux de glace, risque de chute ou de projection de toute ou partie de pale, risque d'effondrement de l'éolienne dans sa totalité.

Les éoliennes CEFAL07 et CEFAL08 respectent les distances d'éloignement à une double canalisation de gaz recommandées par l'exploitant. Aucun suraccident n'est donc attendu sur cette infrastructure. Les autres réseaux traversant l'aire d'étude de dangers (ligné électrique aérienne 20 kV et canalisation d'eau potable) ne sont pas de nature à induire un risque de suraccident notable.

Une éolienne du projet autorisée de Falvieux est située au sein de l'aire d'étude de danger, l'éolienne CEFAL01 distante de 266 m de l'éolienne CEFAL07. Au regard de cet éloignement seuls les scénarios d'accident liés à la projection de glace ou à la projection de pale peuvent potentiellement atteindre cette installation. La très faible probabilité de ce type d'incident et la taille modeste des éléments susceptibles d'être projetés à une telle distance rendent le risque de suraccident négligeable.

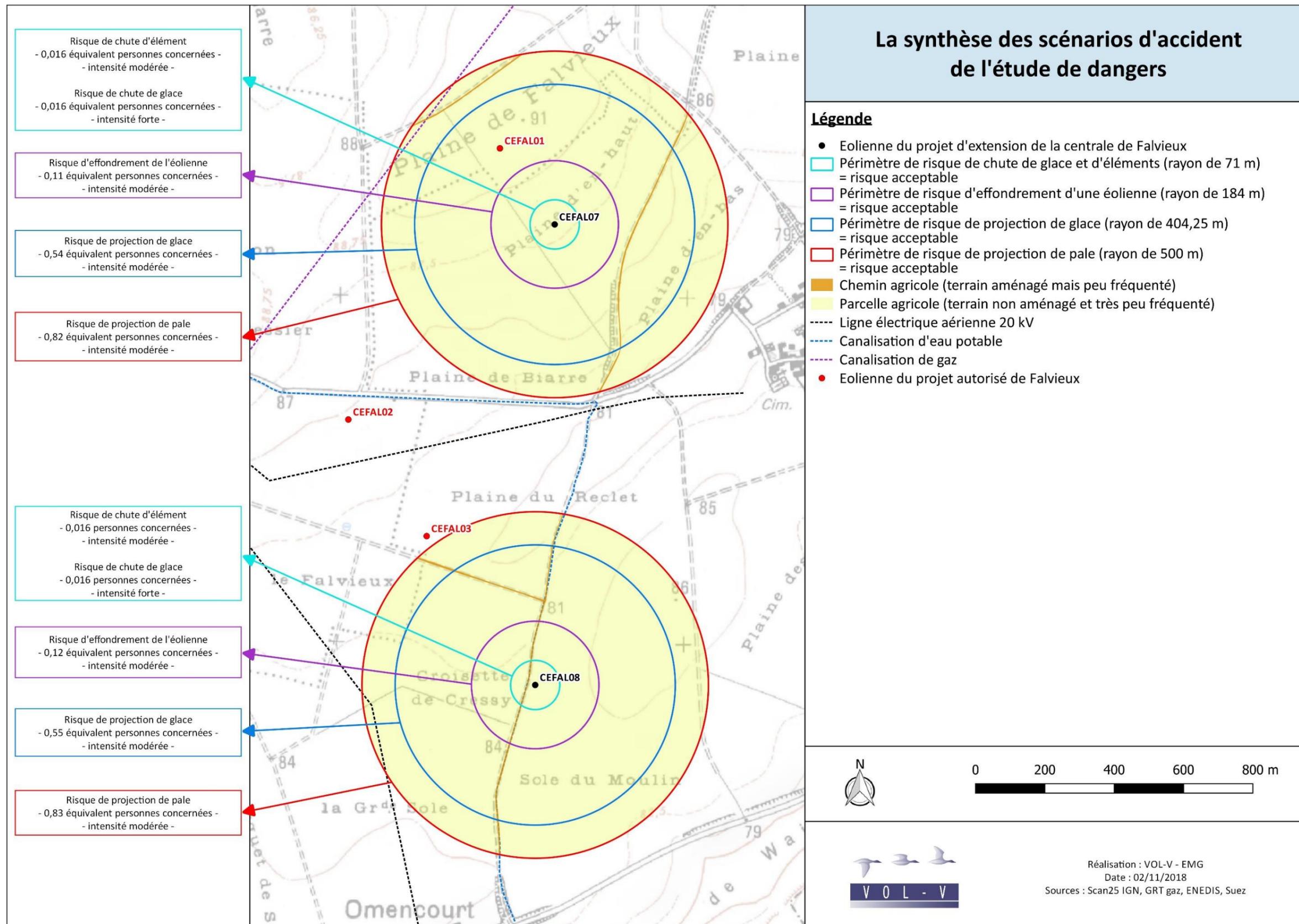
L'environnement du site ne présente pas d'autres facteurs d'aggravation de ces risques. Les enjeux autour du site restent très limités. Les terrains autour du projet sont des parcelles agricoles desservies par des chemins agricoles très peu fréquentés. La première habitation occupée est distante de 600 m des éoliennes en projet.

Les éoliennes seront certifiées selon la norme IEC 61400-1 et adaptées aux conditions de vent évaluées préalablement sur le site. Dans le cadre cette norme, les éoliennes sont en effet rangées dans des classes définies en fonction de la vitesse moyenne de vent, de la vitesse maximale et des turbulences. L'adéquation de l'éolienne retenue au site sera également confirmée par le fournisseur d'éoliennes. Elles sont équipées de divers systèmes de sécurité pour de réduire les risques : maintenance régulière, port de protections individuelles adaptées, détection et protection incendie, détection de la survitesse, détection des vibrations anormales, protection foudre, détection des échauffements mécaniques, dispositif de détection de glace... Ces mesures font l'objet d'une inspection et d'un suivi régulier afin de garantir dans le temps la fonction de sécurité qu'elles assurent.

Ainsi, dès la conception du projet, le choix est fait de limiter les risques à la source en éloignant le danger des enjeux vulnérables.

L'ensemble des risques du projet est acceptable vis-à-vis de la matrice réglementaire d'acceptabilité du risque. La chute de glace dans la zone de survol des pales doit toutefois faire l'objet de mesures de maîtrise du risque. Conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation, les éoliennes seront équipées d'un système de détection/déduction de formation de glace et un panneau informant le public des risques (et notamment des risques de chute de glace) sera installé sur le chemin d'accès de chaque aérogénérateur, c'est-à-dire en amont de la zone d'effet de ce phénomène. Ces mesures permettront de réduire les risques pour les personnes potentiellement présentes sur le site lors des épisodes de grand froid.

 Le projet permet ainsi d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et pratiques actuelles.



Carte 5 : synthèse des risques d'accident de l'extension de la centrale éolienne de Falvieux